

*Questions orales*

## LE CONFLIT DES TRADUCTEURS—L'ÉTAT DES NÉGOCIATIONS

**M. Hal Herbert (Vaudreuil):** Madame le Président, ma question fait un peu suite à la précédente. En l'absence du président du Conseil du Trésor, je la poserai à son secrétaire parlementaire. Elle concerne également la grève des traducteurs, qui commence à perturber les travaux des comités. Il semble que les parties soient parvenues à un accord général, mais je voudrais savoir si les négociations ont été rompues et si le point en litige est le fait, comme on le prétend, que les représentants du Conseil du Trésor refusent de permettre au secrétariat d'État de déterminer d'avance les retenues sur le traitement qui s'appliqueront aux périodes de ralentissement de travail.

● (1210)

[Français]

**M. Serge Joyal (secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor):** Madame le Président, je suis heureux que l'honorable député pose cette question puisqu'elle apportera une partie de l'information qui était requise par le député qui a pris la parole précédemment.

Il n'est pas exact de soutenir que les discussions sont rompues entre les représentants syndicaux des traducteurs et ceux de l'employeur à la table des négociations. Comme les honorables députés le savent, le Conseil du Trésor a accepté les conclusions du rapport du médiateur. Il y a eu une qualification de la part des représentants syndicaux; ils ont demandé que les discussions, qui devaient se poursuivre pour déterminer l'ajustement des salaires suite au ralentissement de travail de l'été dernier, soient continuées. Les représentants syndicaux se sont adressés ce matin au représentant de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique de façon à ce qu'il y ait un médiateur privé qui soit désigné immédiatement afin que l'on règle ce point mineur qui achoppe présentement pour la conclusion d'une convention collective. Par conséquent, à cette étape-ci, au Conseil du Trésor, nous attendons la recommandation de la Commission des relations de travail pour régler ce point mineur qui mettrait fin à ce litige que nous déplorons tous, parce que je ne doute pas que les députés et tous les partis politiques sont également commis à l'égalité linguistique, et nous nous efforçons tous de respecter cet objectif.

\* \* \*

[Traduction]

## LES AÉROPORTS

## LES DISCUSSIONS CONCERNANT LE DÉDOUANEMENT

**L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton):** Madame le Président, j'ai une question à poser au ministre des Transports. J'ai appris que le gouvernement a retenu au moins deux demandes présentées à la Commission relativement à une ligne aérienne directe Ottawa-New York. Le ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement envisage ou non actuellement d'autoriser le dédouanement, à l'intention notamment des passagers internationaux qui quittent Ottawa ou qui y arrivent. Les pourparlers se poursuivent-ils?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports):** Madame le Président, il est exact, comme le sous-entend le député, que les pourparlers se poursuivent et ce, à deux niveaux. Tout d'abord entre le Canada et les États-Unis. Le député sait qu'Eastern Airlines n'a pas profité de son permis de transport entre Ottawa et New York. C'est pourquoi nous explorons d'autres voies aux États-Unis et envisageons de recourir à d'autres compagnies qu'Eastern.

D'autre part, Air Atonabee et First Air ont présenté une demande auprès des organismes accrédités au Canada et aux États-Unis. Pour l'instant, nous nous efforçons de mettre sur pied une ligne aérienne directe sans présenter, concurrentement, de demande de dédouanement. Nos efforts sont dirigés actuellement en ce sens. Il va de soi que par la suite, nous tâcherons d'obtenir le dédouanement.

\* \* \*

## LE CODE CRIMINEL

## LES MODIFICATIONS RELATIVES À L'EUTHANASIE—LES INTENTIONS DU GOUVERNEMENT

**L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris):** Madame le Président, ma question s'adresse au premier ministre, mais il a quitté la Chambre. Je pourrais peut-être la poser à son secrétaire parlementaire ou à celui qui le représente en son absence. Le gouvernement compte-t-il proposer des amendements au code criminel pour autoriser l'euthanasie, dans le même sens que l'amendement de 1969 qui autorisait les avortements thérapeutiques?

**M. Ron Irwin (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et ministre d'État chargé du Développement social):** Madame le Président, nous examinons actuellement au moins une douzaine de priorités concernant le code criminel. Cela va de la loi sur les juges à la loi omnibus. L'euthanasie ne constitue pas une priorité importante, mais nous allons prendre connaissance du problème et nous en occuper en temps voulu.

**M. Dinsdale:** Madame le Président, à la suite de cette réponse...

**Mme le Président:** Je regrette, mais nous devons terminer la période des questions. Nous avons déjà dépassé le temps qui nous est imparti. Comme le député de Nepean-Carleton n'a pas posé de deuxième question, j'ai pensé terminer après la question du député. Nous devons maintenant passer aux affaires courantes de la Chambre.

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

## M. DEANS—PRÉAVIS

**Mme le Président:** J'ai reçu préavis d'une question de privilège du député de Hamilton Mountain (M. Deans). Même s'il m'a adressé un avis écrit, je dois dire que ce n'est pas très explicite du point de vue de la procédure. Je rappelle au député que l'avis écrit a pour but de m'informer de l'objet de la question de privilège afin que je puisse établir d'avance quels sont les faits qui la motivent. L'avis n'est pas très précis, mais je vais entendre le député de Hamilton Mountain.